

il décide de ne pas reculer les limites du Manitoba vers l'ouest comme ils lui avaient demandé de le faire, et ne prend pas même la peine de leur écrire une lettre pour leur annoncer sa décision, mais les laisse à même de l'apprendre comme le reste du public, par l'entremise des journaux, en annonçant son programme relatif aux bills qu'il a présentés le 21 février.

J'arrive maintenant au point principal que je veux traiter ce soir et qui aura pour effet, je crois, de laisser dans l'esprit du public, dans l'esprit des membres de cette Chambre dans tous les cas, l'impression ineffaçable que le cas dont nous nous occupons aujourd'hui n'est pas un cas fortuit; que la manière dont toute la question de l'autonomie a été traitée, et toute la ligne de conduite suivie par le premier ministre sont le résultat d'une idée préconçue, d'un plan déterminé au moyen duquel les territoires du Nord-Ouest devaient être induits en erreur au sujet de cette question des écoles. Nous savons très bien avec quelle hâte inconvenante, en ce qui concerne le premier ministre des territoires du Nord-Ouest, le très honorable premier ministre a présenté le bill, et avec quel regrettable empressement, en ce qui concerne les membres de son Gouvernement qui étaient alors absents. Il n'y a même pas de preuve que le bill, après avoir été préparé par le sous-comité, ait été soumis au conseil avant d'être présenté en cette Chambre. Je prends la responsabilité de déclarer qu'un plan avait été formé pour tromper les gens du Nord-Ouest en leur faisant croire que la question des écoles était réglée, et réglée de la manière proclamée depuis 1896 comme étant le programme de l'ouest, c'est-à-dire en faveur de l'école nationale libre. Je n'ai pas besoin d'une déclaration à cet effet. Je m'en rapporterai aux documents de la Chambre et au témoignage d'un gentleman que le Gouvernement, ne saurait, à mon avis, récuser. En 1902, en cette Chambre, nous étions à discuter en comité la question d'une subvention aux territoires du Nord-Ouest pour les fins du Gouvernement et l'on demanda au ministre de l'Intérieur de faire une déclaration au sujet de l'autonomie. Sans parler d'un grand nombre des déclarations qui furent faites au cours de cette discussion, je puis dire que M. Boyd, alors membre de cette Chambre, appela d'une façon très précise, l'attention de l'honorable ministre sur la question des écoles publiques. Il dit, tel que rapporté dans les "Débats" à la page 3099 :

Le Gouvernement ferait aussi bien d'admettre que ce retard est causé par la question des écoles, la question de la langue, et il a tort de s'imaginer que la population des territoires du Nord-Ouest ne le sait pas.

Nous avons le défi de M. Boyd, et je vais vous lire la réponse du ministre de l'Intérieur d'alors au sujet de la situation où en étaient les écoles. Le ministre disait :

Il faut reconnaître que trop de hâte, lorsqu'il s'agit d'intérêts si importants, qui doivent être

M. LENNOX.

réglés d'une manière satisfaisante, sinon être mis complètement de côté, ne nous permettra pas d'en arriver à un règlement qui satisfera complètement la population des Territoires. Je ne crois pas prendre une attitude déraisonnable si je disais à la Chambre: En supposant que la population du Nord-Ouest obtienne un règlement raisonnable et satisfaisant, à son avis, comme à celui de toute la population du Canada, règlement durable qui fera disparaître toute agitation, toute difficulté et qui ne permettra à personne de demander plus tard la reconsidération de cette mesure, en supposant que ce fait se produise dans trois ou quatre ans, je serais encore satisfait de l'œuvre accomplie par nous en si peu de temps.

Puis M. Sifton démontre que nous avons un projet de bill fourni par M. Haultain, dont les dispositions, ajoute-t-il, méritent d'être étudiées; et après avoir discuté l'aspect financier, la question des terres et des mines, il en arrive à la question des écoles et dit :

J'ignore quel est le jeu politique que l'on veut faire, et quant à la question des écoles séparées, à mon avis, elle est complètement réglée en ce qui concerne les territoires du Nord-Ouest. L'entente à laquelle on en est arrivé, je suis très heureux de le dire, satisfait à la fois les prêtres catholiques et les protestants, à tel point qu'on n'a plus de raison de soulever la moindre difficulté, la moindre agitation sous ce rapport.

Le chef de l'opposition parle spécialement de la déclaration du ministre de l'Intérieur, à l'effet que la population du Nord-Ouest en était arrivée à un règlement satisfaisant de la question des écoles, et qu'il n'y aurait aucun danger de difficultés à ce sujet à l'avenir, vu que la politique des droits provinciaux avait été reconnue et il dit, page 3127 des Débats :

Je suis heureux de voir que mon honorable ami considère la question des écoles dans les Territoires comme une question réglée d'une manière satisfaisante et j'espère qu'il en est ainsi.

Nous avons donc la déclaration de la part du ministre de l'Intérieur que la population de l'Ouest avait réglé la question des écoles, ou que l'on s'en rapporterait à elle pour régler cette question. Nous avons aussi sa déclaration—et elle est intéressante examinée à la lumière des événements survenus depuis—à l'effet qu'il faudrait deux ou trois ans de travaux ardu, de négociations et de conférences pour arrêter les conditions financières et autres. Cette déclaration forme un étrange contraste avec la hâte apportée à nous soumettre cette législation en cette Chambre durant la présente session après quelques jours de préparation, et en l'absence du ministre de l'Intérieur lui-même. J'ose dire que cela n'est pas un cas fortuit, mais que la preuve démontre que l'on a cherché à étouffer la voix de l'opinion publique au Nord-Ouest et à empêcher le peuple de cette région de plaider sa cause après du Gouvernement du Canada. Le projet de bill soumis par M. Haultain ne traite que des